

La valeur moyenne des investissements est proche de 80 000 euros mais varie fortement en fonction du mode d'intervention d'OSEO (PCE / garantie) et des secteurs : 130 000 euros dans l'industrie par exemple, contre 29 000 euros dans le secteur du bâtiment qui concentre plus de petites créations accompagnées en PCE.

2.5. Plan de financement et effet de levier

Pour les opérations de garantie, on note, entre 2000 et 2006, une nette réduction des apports en fonds propres.

Comparaison des plans de financement des créations garanties en 2000, 2002 et 2006 (en %)

Emplois	2000	2002	2006	Ressources	2000	2002	2006
Immobilier	30	31	33	Fonds propres	37	30	27
Mobilier	32	35	30	Dettes à long et moyen terme	60	66	69
Immatériel	38	34	37	Subventions	3	4	4
Total	100	100	100		100	100	100

Par ailleurs, la comparaison des plans de financement selon leur structure (moyenne des moyennes) et leur valeur (moyenne des valeurs en euros) montre des différences de comportement entre projets soutenus en PCE et en garantie.

Plans de financement simplifiés en structure et en valeur des projets de création de 2002 et 2006 (en %)

En structure	Garantie	PCE	Ensemble		Garantie	PCE	Ensemble
Corporels	69	48	51	Fonds propres	26	16	19
Incorporels	31	52	49	Dettes et autres	74	84	81
Total	100	100	100	Total	100	100	100
				Effet de levier	2,8	5,3	4,3
En valeur							
Corporels	65	47	61	Fonds propres	25	19	24
Incorporels	35	53	39	Dettes et autres	75	81	76
Total	100	100	100	Total	100	100	100

Un euro de fonds propres permet de lever 2,8 euros d'autres ressources en opérations garanties et 5,3 euros dans les projets financés par un PCE en raison principalement de la différence de taille de ces projets.

3 Les chefs d'entreprises confirmés expriment une forte volonté de croissance

Interrogés fin 2009, les trois quarts des chefs d'entreprises bancarisées encore pérennes déclarent avoir cherché à développer leurs ventes au maximum, les autres se partageant entre sauvegarde (7 %) ou maintien de l'activité existante (18 %).

Les investissements initiaux sont jugés bien adaptés par 87 % des créateurs interrogés. Un quart des dirigeants les estiment toutefois sous-dimensionnés et 10 % les jugent sur-dimensionnés ce qui révèle, en contrepoint, un niveau de financement parfois inadapté.

7 dirigeants sur 10 ont réalisé des investissements complémentaires après la naissance de leur entreprise, que ce soit sous forme d'investissements de rattrapage ou de dépenses dans le cadre d'une intégration dans un groupe. Ces investissements s'accompagnent de créations d'emplois significatives, 5 en moyenne pour les projets de 2002, 3 pour ceux de 2006.

A fin 2009, un tiers des jeunes entreprises déclarent rencontrer quelques difficultés, notamment sur le plan financier.

Malgré cela près de 8 créateurs sur 10 estiment avoir atteint, totalement ou en partie, les objectifs qu'ils s'étaient fixés au départ. Seul bémol : le niveau des revenus qui ne satisfait que 62 % des enquêtés.

4 Typologie des créations

Six classes d'entreprises peuvent être distinguées selon le type de croissance recherchée (interne ou externe) et le dynamisme affiché (plus ou moins élevé) :

- les "petites structures stables", y compris celles en "milieu rural", regroupent 43 % des répondants et correspondent surtout à des personnes physiques bénéficiaires de PCE ;

- les "créations pures couronnées de succès" représentent 34 % des entreprises. Elles rencontrent une pleine réussite, innovent et cherchent à se développer en visant un marché plus large (69 % partagent cet objectif). Ce sont principalement des entreprises de l'industrie tournées vers le marché des professionnels ;

- les "groupements et franchises" et certains bénéficiaires de garantie regroupent 10,5 % des répondants. Ils visent un marché local, ont un chiffre d'affaires élevé et une activité tournée vers les particuliers. Ils se développent et restent optimistes pour l'avenir ;

- enfin, deux classes représentant chacune autour de 6 % des répondants sont constituées d'entreprises en difficulté :
 - soit qu'elles aient entrepris des investissements sur-dimensionnés et cherchent surtout à sauvegarder leur activité ;
 - soit qu'elles aient sous-dimensionné leurs investissements et rencontrent de ce fait des problèmes de gestion.

Document téléchargeable sur oseo.fr



Dix ans de création d'entreprises bancarisées (2000-2009) : l'expérience d'OSEO

Un phénomène économique et social majeur

Le recours au crédit bancaire et à la garantie publique conforte la pérennité des entreprises

Les chefs d'entreprises confirmés expriment une forte volonté de croissance

Entre 2000 et 2009, la France a connu un phénomène économique et social majeur en termes de renouvellement de son tissu d'entreprises indépendamment de la conjoncture économique : le rythme annuel des créations d'entreprises est passé de façon durable de 200 000 à 300 000. Si, en 2009, le nouveau statut d'auto-entrepreneur a encore accéléré cette croissance en termes de nombre d'entreprises, ce phénomène a eu aussi un impact non négligeable sur les principaux indicateurs macroéconomiques : l'étude estime ainsi, qu'en 2006, **500 000 emplois ont été créés et 8 milliards d'euros d'investissements productifs réalisés**. OSEO, en tant que garant et financeur de la création d'entreprises, y a pris toute sa part : en dix ans, environ 150 000 nouvelles entreprises ont été accompagnées en garantie ou en Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) par OSEO. Hors double compte, c'est près d'une création sur huit qui a ainsi bénéficié de son concours.

La création d'entreprises est une démarche risquée, mais bien tempérée par la bancarisation. Moins d'une création bancarisée sur trois est défaillante au bout de 5 ans lorsqu'elle a bénéficié d'un PCE contre une sur deux dans le cas général. Les porteurs de projets présentent des profils variés : plus d'un sur quatre est une femme et la même proportion se déclare artisan. Le montant moyen des investissements s'élève à environ 80 000 € avec une proportion croissante d'immatériel. De même, la part des emprunts dans les plans de financement augmente de 60 à 70 % entre 2000 et 2006, signe d'une banalisation de ce type d'intervention.

Post-crédit, trois jeunes entreprises sur quatre montrent une forte volonté de croître, les grandes plus souvent que les petites. Pour cela, elles adaptent leur offre : la moitié des créateurs estime avoir ainsi innové dans ce domaine. Elles sont 7 sur 10 à être satisfaites des conditions de démarrage, tant au niveau des investissements engagés que des financements mis en place.

Un essai de typologie des créations révèle que 13 % environ des créateurs rencontrent des difficultés en raison de projets mal calibrés par rapport au marché. Les autres se partagent entre petites structures privilégiant plutôt la pérennité (43 %), créations couronnées de succès, plutôt industrielles et tournées vers les professionnels (34 %) et groupements et franchises à l'activité dynamique qui s'adressent d'abord aux particuliers (10 %).

L'étude des créations bancarisées pérennes se fonde sur un double dispositif original d'observation :

- d'une part, des dossiers d'intervention d'OSEO en faveur de nouvelles entreprises, créées au cours des premiers semestres 2002 et 2006, sous forme de garantie de concours accordés par des établissements de crédit (1 000 dossiers étudiés) et de financement sous forme de Prêts à la Création d'Entreprise (2 000 PCE) ;
- d'autre part, une enquête qualitative par sondage réalisée par Ipsos en 2009 auprès d'un échantillon de 1 000 créateurs et portant sur la réalisation ou non de leurs prévisions et conditions d'activité.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux menés régulièrement par la Direction de l'Évaluation et des Études économiques d'OSEO sur la situation et le développement des PME en France. Ces travaux sont consultables à l'adresse ci-dessous :

http://www.oseo.fr/notre_mission/publications

Voir aussi sur les enquêtes SINE : modalités et résultats

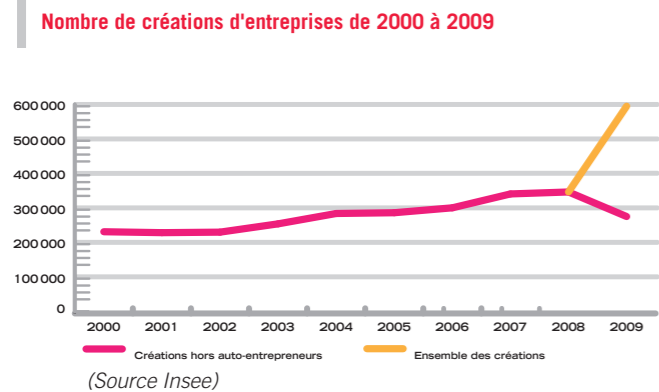
<http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=entreprises/sine.htm>

1 | 2000-2009 : la création d'entreprises en France

1.1. ■ Les données globales

La décennie qui s'achève peut être considérée, sur le plan démographique comme "la décennie de la création". En effet, le rythme annuel des créations d'entreprises qui stagnait au début de la décennie autour de 200 000 entreprises nouvelles s'est durablement redressé pour atteindre plus de 300 000 entreprises en 2007-2008. Les chiffres de 2009 sont légèrement en retrait en raison de l'impact de la récession et de la mise en place, la même année, du statut de l'auto-entrepreneur introduit par la Loi de modernisation de l'économie (LME).

Au total, 580 000 entreprises créées en 2009, dont 320 000 auto-entrepreneurs, traduisent un engouement certain pour l'entrepreneuriat, même s'il n'est pas toujours aisé de mesurer la part des motivations résultant de la crise économique et sociale et d'en apprécier l'impact en termes de chiffre d'affaires et d'emplois créés.



Revers de ce succès, cette croissance s'accompagne d'une hausse des défaillances d'entreprises nouvelles comme des plus anciennes. Si, jusqu'en 2008, leur nombre s'était stabilisé autour de 40 000, la conjoncture économique difficile (2008-2009) fait monter les défaillances à 53 500 fin 2009.

1.2. ■ Les interventions publiques en faveur de la création

Tout au long de la décennie, les pouvoirs publics ont largement soutenu la création d'entreprises grâce à de nombreux dispositifs d'aides ou de subventions :

- dès 1997, la mise en place de l'Accre (Aide aux chômeurs, Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises) au niveau national,
- en 2002, géré par les Régions, le dispositif de prime PRE/PRCE (Primes Régionales à l'emploi et à la Création d'Entreprises),
- en 2003, sous une forme élargie, le dispositif Eden (Encouragement aux Entreprises Nouvelles),
- en 2009, le dispositif Nacre (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises) qui réunit le dispositif Eden et les chèques conseils.

Les interventions financières publiques de soutien à la création d'entreprises sont plus anciennes, qu'il s'agisse des prêts bonifiés dans les années 1980 ou du dispositif de constitution de fonds de garantie publics gérés originellement par Sofaris, puis par la BDPME et OSEO. C'est d'ailleurs peu de temps après le regroupement des outils de garantie et de financement sous l'égide de la BDPME qu'est développé et mis en place le PCE (Prêt à la Création d'Entreprise) destiné à fournir les ressources de démarrage nécessaires aux primo créateurs.

Le rapprochement de l'Anvar et de la BDPME au sein d'OSEO en 2005 parachève le dispositif en intégrant dans les missions du nouvel organisme, celle de "favoriser le développement des entreprises innovantes" et notamment des nouvelles entreprises.

1.3. ■ Le rôle d'OSEO

En tant qu'établissement public de crédit dédié au soutien et au développement des PME, OSEO intervient en faveur de la création depuis 1980. Entre 2000 et 2009 ces interventions ont pris la forme de garantie de crédits bancaires aux créateurs ainsi que de concours à moyen terme, notamment sous forme de PCE.

Près de 136 000 garanties de prêts bancaires d'un montant total de 6,4 milliards d'euros ont ainsi été mis en place par OSEO au cours des 10 dernières années.

Nombre et total des prêts garantis au titre de la création par OSEO entre 2000 à 2009 (yc garantie des PCE)

Activités regroupées (sections NAF Rev2)	Nombre de prêts garantis	en %	Montant total des prêts garantis (millions d'€)	en %	Montant moyen de prêt bancaire garanti (milliers d'€)
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	35 813	26%	1 536	24%	43
Industrie manufacturière (C)	13 318	10%	1 015	16%	76
Hébergement et restauration (I)	13 285	10%	958	15%	72
Construction (F)	27 390	20%	541	8%	20
Services et autres activités	46 179	34%	2 367	37%	51
Total	135 985	100%	6 417	100%	47

Entre 2000 et 2009, le volume des interventions annuelles a été ainsi multiplié par 4 et leur nombre par 11. Depuis 2000, OSEO intervient également sous forme de PCE. Ce dernier totalise désormais 150 000 opérations pour un montant cumulé supérieur à 800 millions d'euros, contribuant au financement de 4 milliards d'investissements sur la période. Près d'une création pure sur huit est ainsi soutenue, avec les établissements bancaires, par OSEO.

2 | Les principaux enseignements

2.1. ■ Investissements et emplois des créations d'entreprises de 2006

En 2006, les investissements des nouvelles entreprises peuvent être estimés à **plus de 8 milliards d'euros**, soit environ 3,5 % des investissements des entreprises non financières de l'année. Cette proportion correspond au poids des emplois créés, **environ 500 000 pour 2006**, rapporté aux 15 millions d'emplois du secteur marchand.

Essai d'évaluation du volume d'investissements des nouvelles entreprises au premier semestre 2006 (en milliers et millions d'euros)

Tranches de montants investis à la créations (en milliers d'€)	Investissement estimé moyen par entreprise (en milliers d'€)	Volume global des investissements des créations non bancairisées (en millions d'€)	Volume global des investissements des créations bancairisées (en millions d'€)	Ensemble des investissements (en millions d'€)
Moins de 2	1	24	2	26
De 2 à 4	3	45	11	56
4 à 8	6	80	37	117
8 à 16	12	127	130	257
16 à 40	28	143	409	552
40 à 80	60	106	449	556
80 à 160	120	92	674	766
160 et plus	320	191	1 740	1 931
Total		808	3 452	4 261

Source : Insee, calculs OSEO
(En jaune : champ d'étude OSEO)

On peut estimer, qu'en 2006, le recours au crédit bancaire au sens large a permis d'accompagner 80 % des investissements des nouvelles entreprises.

2.2. ■ La pérennité des créations d'entreprises

La défaillance est particulièrement fréquente chez les jeunes entreprises : près d'une nouvelle entreprise sur deux ne dépasse pas le cap des cinq ans même si la défaillance ne doit pas être confondue avec la cessation d'activité qui touche une entreprise sur dix au total chaque année.

Cette pérennité s'améliore lorsque la création est bancairisée : près de 6 entreprises sur 10 sont toujours pérennes à 5 ans.

Pérennité à 5 ans pour l'ensemble des entreprises créées en 2002 selon qu'elles sont bancairisées ou non (en %)

Création	Non pérenne à 5 ans	Pérenne à 5 ans	Ensemble	En %
Non bancairisée	52 %	48 %	100 %	55 %
Bancairisée	41 %	59 %	100 %	45 %
Ensemble	47 %	53 %	100 %	100 %

Source : Insee

Cette pérennité s'améliore encore lorsque la nouvelle entreprise a bénéficié du concours d'OSEO ; ainsi moins d'une création sur trois est défaillante au bout de 5 ans lorsqu'elle a obtenu un PCE.

2.3. ■ Le profil du créateur

Qui sont les créateurs et créatrices d'entreprises bancairisées pérennes ? L'enquête par sondage auprès d'un échantillon de patrons de jeunes entreprises créées en 2002 et toujours vivantes en 2009, montre qu'il s'agit majoritairement d'hommes (75 %), surtout dans la construction et le commerce de gros (83 %) et un peu moins dans les services aux particuliers (58 %). L'âge moyen s'établit à 37 ans, proche de la moyenne nationale relevée par l'Insee. Les moins de 25 ans sont 44 % à déclarer avoir une expérience du métier contre 82% pour les 45 à 50 ans. Ils sont respectivement 13 % et 49 % pour ce qui est de l'expérience de direction.

Un créateur sur quatre est inscrit au registre des métiers.

La clientèle visée est aux deux tiers celle des particuliers, un quart visant exclusivement celles des professionnels. La moitié des patrons dans la construction et l'industrie sont des artisans.

2.4. ■ Nature et taille d'investissements en fonction des secteurs

En valeur, les investissements physiques pèsent deux fois plus que les investissements immatériels. En nombre, ils sont plus fréquemment incorporels (88 %) que physiques (82 %).

L'influence des secteurs est prédominante : les investissements physiques sont prépondérants dans l'industrie et l'hôtellerie-café-restauration, les investissements incorporels sont importants dans le commerce de gros (besoins en fonds de roulement) et les services aux entreprises.

Répartition des investissements en valeur et par secteur de l'ensemble des créations des premiers semestres de 2002 et 2006 (en %)

